



IV^{ème} Congrès du SNP2E-FO A LA LONDE-LES-MAURES (83) Résolution générale

Le IV^{ème} congrès s'inscrit dans les résolutions des précédents congrès de la FEETS-FORCE OUVRIÈRE de NAJAC en 2023 et de la FGF-FORCE OUVRIÈRE de TROYES en 2025

A l'heure où le gouvernement Lecornu en cours de sédition succédera au gouvernement Bayrou qui bien qu'agonisant a eu l'audace de signer ses derniers décrets pour réduire encore plus les moyens de notre ministère, déjà principal contributeur à l'effort de remboursement de cette dette publique dont nous, agents publics, ne sommes pas responsables.

Nous, agents publics, sommes désignés comme des coûts, des charges dans le jargon du capital. Dans son projet de budget, François Bayrou avait prévu la suppression pure et simple de 3000 postes de fonctionnaire. Et programmé le non remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite. Dans le même temps il réclamait aux collectivités territoriales un « effort » de 2,2 milliards d'euros en 2025 et de 5,3 milliards en 2026.

Des plans sociaux qui ne disent pas leur nom sont déjà à l'œuvre dans la Fonction publique territoriale et dans la Fonction publique d'État, des réductions d'effectifs sont encore annoncées. Le supplément familial de traitement est mis en cause, les missions qui exigent des déplacements ne peuvent plus être menées faute de financement, les femmes enceintes se voient appliquer sans distinction la baisse de 10 % de leur rémunération au titre du congé maladie ordinaire des arrêts maladie...

Le constat est malheureusement partagé pour l'ensemble des trois versants de la Fonction publique : État, Territoriale et Hospitalière.

L'urgence est la mise en place d'un projet de loi de finances et d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 permettant de mieux rémunérer tous les agents, notamment les corps féminisés, de supprimer l'abattement de 10% en arrêt maladie, de développer des dispositifs d'aide au logement, d'offrir une meilleure action sociale et d'adapter au mieux l'équilibre vie privée et vie professionnelle au lieu de financer un effort de guerre dont nous ne voulons pas.

Ces besoins structurants seront de nature à redonner de l'attractivité à l'emploi public et à valoriser l'activité et l'investissement des agents publics.

Le congrès défend un État garant d'un accès au service public égalitaire partout et pour tous.

Indépendance syndicale et libertés

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens (1906), fondement de l'indépendance syndicale. Le syndicalisme ne saurait être l'auxiliaire ni de l'État, ni du patronat, ni de partis politiques.

Nous condamnons toutes les tentatives d'instrumentalisation du syndicalisme, qu'elles passent par des concertations vides de contenu, des pressions politiques ou des dispositifs de pseudo-dialogue social destinés à valider des réformes déjà écrites.

Le congrès confirme son attachement à la démocratie et réaffirme que le droit de grève est un droit constitutionnel, indissociable de la liberté syndicale. Toute remise en cause de ce droit, par des réquisitions abusives ou des sanctions disciplinaires, doit être dénoncée et combattue.

Le Congrès exige la fin de toutes les discriminations syndicales et la protection effective des militants contre toute forme de répression.

Dans ce cadre, le Congrès :

SERVICES PUBLICS RÉPUBLICAINS

CONDAMNE la logique de réduction de la Fonction Publique qui coûterait trop cher à la Nation et le principal moyen de faire des économies serait la suppression de postes de fonctionnaires.

CONDAMNE la volonté, au travers de toutes ces réformes, de réduire la Fonction publique à sa portion congrue au mépris de l'intérêt général et des missions portées. L'unique objectif de courte vue est de faire les économies exigées par l'Union Européenne sur le dos des fonctionnaires, mais in fine au détriment des usagers

et du pays tout entier. Pour FORCE OUVRIÈRE, les États doivent s'émanciper des marchés financiers et des agences de «notation». Cette «dictature de la dette» imposée par la Troïka (UE, FMI, BCE) pour réduire un endettement public impacte directement tous les salariés et usagers qui ne sont en rien responsables.

EXIGE le rétablissement de tous les services de l'État, de toutes les missions, de tous les emplois supprimés par la RGPP, la MAP, la REATE, l'Organisation territoriale de l'État, la mise en place des Secrétariats Généraux Communs.

Le congrès réaffirme son attachement indéfectible à la République une et indivisible, garante de l'égalité de traitement et de l'égalité d'accès au service public pour tous sur l'ensemble du territoire.

CONDAMNE et EXIGE l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction publique qui découle d'Action Publique 2022 (clone de la RGPP, et de la MAP), le retrait de l'acte III de décentralisation ainsi que l'abrogation de la loi NOTRe, et de tous les projets de contre-réforme funeste induit par Action publique 2022 dont le projet de loi 3DS qui mettent en œuvre :

- La disparition des services de proximité, voire du service public lui-même, et les atteintes au statut général des fonctionnaires au prétexte de décentralisation et de déconcentration ;
- La multiplication d'agences au travers d'établissements publics ;
- La création de métropoles et de grandes régions qui menacent la République une et indivisible.

EXIGE un vrai service public Républicain, égalitaire sur l'ensemble du territoire et particulièrement la préservation de toutes les missions relatives à l'aménagement du territoire.

DÉNONCE et REJETTE la possibilité donnée aux Préfets de déroger aux règles nationales au nom de prétendues « particularités locales » et d'expérimentations locales, qui signifie en fait de livrer les principes égalitaires des droits aux pressions politiques et financières locales.

EXIGE :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des mesures de créations d'emplois publics pour lutter contre la précarité, améliorer les conditions de travail (sécurité, charge de travail) et de réalisation des missions de service public, pour répondre aux besoins et renforcer la solidarité partout sur le territoire,
- des mesures salariales générales et la revalorisation des grilles indiciaires,
- des mesures instaurant enfin l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'abrogation de la baisse de 10 % des rémunérations pendant les congés de maladie et la suppression du jour de carence,
- La garantie des droits des agents publics, au titre des politiques de protection et d'action sociales,
- une protection sociale de haut niveau et l'abandon du recul de l'âge de la retraite à 64 ans
- la justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, contraignent le versement des dividendes et conditionnent fortement les aides aux entreprises.

RÉCUSE ET COMBAT la mise en œuvre du PPCR, du RIFSEEP, ainsi que la loi de Transformation de la Fonction publique qui découle notamment des rapports PÊCHEUR et SILICANI qui proposent ou instaurent :

- D'abandonner le critère exclusif du diplôme pour l'accès au concours,
- De caractériser chaque corps ou cadre d'emploi par un «niveau de fonction»,
- La banalisation du recrutement de contractuels précarisés corvéables à merci en lieu et place de fonctionnaires,
- Le remplacement des CT et CHSCT par une seule instance le CSA réduisant de fait la capacité des organisations syndicales à défendre les personnels,
- La réduction des prérogatives des CAP et CCP notamment en matière de mutations et de promotions, confrontant les personnels à des décisions individuelles arbitraires hiérarchiques sans garantie d'égalité de traitement entre agents,
- La création des cadres professionnels et des statuts d'emplois «trans-fonction-publique», ouvrant à la généralisation de la fusion des corps et à la création de corps interministériels à gestion ministérielle (CIGeM), et à une gestion par catégorie niant les spécificités et la technicité des corps. Ceci conduit, avec le renforcement de la gestion locale des fonctionnaires par les Préfets, à un traitement inégalitaire et arbitraire des agents de la Fonction publique au service, non plus de l'intérêt général mais de priorités économiques locales, reléguant l'égalité de traitement des citoyens au second plan et conduisant à une perte de technicité des services publics préjudiciables aux citoyens.

CONDAMNE toutes les propositions de ces rapports et de la loi de TFP, notamment la volonté de transformer la Fonction publique pour passer d'une logique de carrière à une logique d'emploi, la volonté de supprimer les

Commissions Paritaires (CAP/CCP), dans lesquelles les représentants des personnels peuvent défendre l'égalité de traitement et le respect des règles, contre l'arbitraire, en commençant par leur enlever la compétence concernant les mutations et les promotions.

EXIGE le maintien des catégories A, B, C sur niveaux de diplômes, le maintien des corps et d'une Fonction publique de carrière contre une Fonction publique d'emploi, l'arrêt des fusions de corps et de création de CIGeM.

CONDAMNE l'affectation d'agents sur des missions à durée déterminée, instaurant de fait leur précarité professionnelle.

LES RÉMUNÉRATIONS

RÉCLAME l'ouverture immédiate d'une véritable négociation sur la question des rémunérations dans la Fonction publique qui passe par une augmentation de la valeur du point d'indice et une revalorisation et un rééchelonnement des grilles indiciaires permettant un déroulement de carrière de C en A au sens du statut général, intégrant les régimes indemnitaires.

CONDAMNE et EXIGE l'abrogation du PPCR et du RIFSEEP, véritables outils de maîtrise de la masse salariale et d'uniformisation de la gestion des fonctionnaires des 3 versants de la Fonction publique.

REJETTE l'attitude de l'administration accompagnée par d'autres organisations syndicales qui, au prétexte de veiller à l'égalité professionnelle femme/homme, évite les sujets fondamentaux de cette inégalité : les salaires et les régimes indemnitaires dont on voit notamment l'effet d'aggravation des inégalités via le RIFSEEP et la non prise en compte, dans le déroulement de carrière, des interruptions ou des temps partiels liés à la maternité et à l'éducation des enfants.

REVENDIQUE une véritable prise en compte de l'ensemble des facteurs en aggravant les inégalités de traitement et **EXIGE** des solutions qui y répondent.

AFFIRME que la suppression au sein des CAP des prérogatives en termes de mobilités ainsi que les promotions, accentue la discrimination, le clientélisme et porte atteinte à l'égalité professionnelle.

DÉNONCE les attaques contre notre ministère et ses agents rendus responsables de la dette et du déficit public, dans le cadre des PLF et PLFSS imposés par le gouvernement au moyen du 49-3. Ces attaques s'inscrivant dans la continuité des contre-réformes menées depuis des années ont pour effet d'éroder fortement et ce depuis 2000, le pouvoir d'achat des agents publics, et leur grille indiciaire se smicardise à tous les étages.

REVENDIQUE l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage de la perte de leur pouvoir d'achat soit 31,5 % depuis 2000.

EXIGE l'arrêt du gel des traitements des fonctionnaires et des salaires des fonctionnaires et agents publics.

REVENDIQUE a minima l'indexation systématique de la valeur du point d'indice sur l'inflation.

REVENDIQUE l'abandon des politiques d'individualisation des salaires ainsi que la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires et des carrières.

EXIGE l'annulation immédiate du jour de carence et de la baisse à 90% de l'indemnisation des congés maladie ordinaire.

DÉFEND l'unité de la grille avec le maintien des catégories C, B et A. Le congrès soutient que la parité des grilles est essentielle à la mobilité des fonctionnaires. Elle permet, en revalorisant la grille unique de faire progresser tous les corps de fonctionnaires. Elle est aussi un outil essentiel pour harmoniser vers le haut de corps de même catégorie qui ont bénéficié de revalorisation de leur grille indiciaire.

Par ailleurs, défendre la grille unique c'est combattre toute forme de corporatisme, négation du syndicalisme fédéral et confédéral.

DÉNONCE et REJETTE la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui, sous couvert d'amélioration indiciaire, auto-financée par le transfert prime/point :

- allonge la carrière,
- supprime la GIPA,
- supprime la bonification d'ancienneté,
- confine le déroulement complet de carrière des agents dans leur corps de recrutement sur uniquement 2 niveaux de grades,
- met fin à la reconnaissance du parcours professionnel des personnels par la promotion en catégorie supérieure

DÉNONCE les déclarations gouvernementales qui confondent l'avancement d'échelon ou les promotions comme l'évolution du pouvoir d'achat pour tous.

La disparition de la GIPA génère une perte de rémunération, celle-ci doit être entièrement compensée de manière pérenne dans le traitement

REJETTE l'augmentation de la CSG, qui n'est rien d'autre qu'une escroquerie gouvernementale. Le salaire différé des salariés est détourné au profit d'un impôt dont la destination demain ne leur est plus garantie, conduisant à l'étatisation/privatisation de la sécurité sociale.

FUSTIGE cette mesure qui ponctionne une nouvelle fois les retraités en portant lourdement atteinte à leur pouvoir d'achat, contribuant ainsi à leur paupérisation pourtant combattue par le passé.

DÉNONCE cette CSG non compensée dans le temps pour les fonctionnaires qui par ailleurs subissent toujours une augmentation de leur cotisation retraite les conduisant à une perte sèche de rémunération.

EXIGE la revalorisation de l'indemnité de résidence.

REVENDIQUE pour chaque agent, quel que soit son corps, la rémunération ou la récupération de toute heure supplémentaire effectuée, au choix de l'agent et sans écrêtement.

REVENDIQUE une augmentation du montant de remboursement de l'ensemble des frais de déplacement, indemnité de nuitée comprise, adapté à la réalité du coût de la vie (Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006).

DÉNONCE les mesures gouvernementales qui conduisent à la quasi-disparition des attributions de logement de service pour nécessité absolue de service (NAS).

RÉAFFIRME son opposition à la rémunération au mérite, contraire aux principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires.

DÉNONCE le système de rémunération qui octroie dans la Fonction publique une place de plus en plus importante à des régimes indemnitaires, modulables de surcroît. Ce système réduit la masse salariale, remet en cause le statut, confère aux chefs de services une emprise inacceptable sur les conditions de vie de leurs agents, engendre des conditions financières indignes, notamment à la retraite.

REJETTE le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) véritable rejeton de la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) qui constitue un outil d'individualisation contraire au principe d'indépendance du fonctionnaire prévu par le statut général des fonctionnaires.

EXIGE l'abandon de ces dispositifs et le retour à un régime Indemnitaire égalitaire garant de l'indépendance du fonctionnaire.

EXIGE que les primes et éléments de régimes indemnitaires soient considérés comme des éléments de rémunération à part entière et qu'ils soient ainsi intégrés dans le traitement étant de ce fait pris en compte pour le calcul de la pension.

EXIGE la mise en place d'un nouveau dispositif permettant le paiement des intérimis sur la base du traitement et étant comptabilisé pour la retraite.

LA GESTION DES PERSONNELS

EXIGE la mise en place d'une vraie politique sociale pour accompagner les agents le plus en difficulté, les familles et les retraités ainsi que leurs ayants droit ; et de mettre en place les conditions d'émancipation de tous les agents.

DÉNONCE la création d'une DRH Fonction publique utilisée comme un nouvel outil de maîtrise de la masse salariale qui nivelle par le bas, les règles de gestion des niveaux de rémunération et de promotion des agents.

EXIGE le retour de l'ensemble des prérogatives de gestion des personnels, au sein d'une DRH ministérielle renforcée respectueuse d'une gestion nationale égalitaire au sein des commissions paritaires (CAP, CCP).

DÉNONCE la culture du clientélisme imposée par les LDG contraire aux statuts des corps.

RÉCLAME dans le cadre des champs d'intervention élargis et des enjeux de développement durable portés par nos ministères, l'arrêt immédiat des suppressions de postes et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement des effectifs statutaires permettant de répondre à ces missions publiques.

Les recrutements :

DÉNONCE le recours à l'emploi précaire et à la sous-traitance notamment sur des postes de gestion de carrière (qui impacte les carrières des agents), rendu possible par la loi mobilité et la loi de TFP et **EXIGE** des recrutements statutaires.

EXIGE pour les personnels non titulaires de droit public ou de droit privé recrutés notamment dans les

établissements publics la possibilité d'intégrer la Fonction publique et d'être titularisés ou à défaut d'obtenir un véritable déroulement de carrière ;

RAPPELLE les besoins croissants et durables, au sein de la sphère publique, dans les domaines de l'ingénierie, des infrastructures, de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, de l'environnement, du logement, de l'égalité des territoires, de la mer et de la ruralité.

RAPPELLE avec force et détermination son attachement aux recrutements par la voie statutaire.

La formation :

S'INSURGE contre la fermeture de tout centre de formation notamment contre la fermeture du site d'Arras du CMVRH d'ici 2028 et le regroupement de ses missions sur le site de Valenciennes

EXIGE de l'administration des outils pour développer les qualifications des agents en réponse aux nouveaux champs à investir par le service public, ce qui doit être un droit pour l'agent.

EXIGE l'élaboration immédiate et concertée d'un plan de formation adapté à l'ampleur des changements imposés.

EXIGE les moyens humains et financiers indispensables à sa mise en œuvre.

EXIGE l'abandon des dispositions du «Compte Personnel de Formation», dont l'application pour les agents des ministères entraîne une nouvelle régression forte par rapport aux conditions antérieures et notamment le détournement de leur droit à formation au profit de la seule administration.

EXIGE le maintien de toutes les écoles des ministères et la réouverture de l'ENTE, fermée suite à des décisions arbitraires ministérielles infondées, alors même que l'excellence de sa formation est reconnue et saluée par les pouvoirs publics.

RAPPELLE que les écoles et centres de formation doivent assurer la formation initiale et continue de toutes les catégories en leur donnant un socle de connaissances permettant d'une part, la mise en œuvre de missions publiques conformément aux statuts particuliers, et d'autre part, de construire un déroulement de carrière riche et diversifié.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

DÉNONCE une continuité aggravée des politiques menées poursuivant la dégradation des conditions de travail des agents et de leurs conditions de vie, en particulier pour les plus modestes, avec la mise en œuvre d'une austérité budgétaire sans précédent.

CONDAMNE les attaques répétées et incessantes faites au code du travail et au statut général de la Fonction Publique, et **DÉNONCE** les nombreuses déclarations de nos dirigeants visant à dénigrer et culpabiliser les fonctionnaires.

DÉNONCE la dégradation des conditions de travail des agents de nos ministères causée par les réorganisations successives depuis 2007. Les agents ayant comme seule perspective un horizon de précarité sont de ce fait inquiets, désemparés et révoltés.

REJETTE les projets funestes de démantèlement du service public, sous couvert de modernisation et de numérisation portés par Action Publique 2022 et traduits dans la loi TFP, et tout nouveaux projets de déconcentration et de décentralisation qui renforcent les incertitudes sur les perspectives de carrière des personnels et leur avenir, et aggravent leur désarroi dans l'ensemble des services et Établissements Publics.

S'INQUIÈTE en particulier de la perte de repères que ces situations provoquent chez les agents des ministères et **ALERTE** les ministres sur l'ampleur des risques psychosociaux qui en découlent.

EXIGE le retour à des CHSCT indépendants des CSA permettant de rétablir toutes les prérogatives de celui-ci.

ENJOINT l'administration centrale d'exercer pleinement les prérogatives de la F3SCT Ministérielle au bénéfice des agents en termes d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail et non en termes de protection et couverture légale du Ministère.

REFUSE la fusion des instances représentatives du personnel comme le gouvernement l'a imposée au secteur privé au travers de la loi Travail, dont nous demandons l'abrogation.

FUSTIGE les velléités du gouvernement de fusionner ces instances spécialisées de défense des conditions de travail avec les CT, et d'en réduire les prérogatives afin d'exonérer l'administration de ses obligations vis-à-vis des personnels et couvrir les errements consécutifs au manque de volonté et de moyens.

RAPPELLE que l'aménagement et la réduction du temps de travail ne peuvent constituer une avancée sociale que s'il y a mise en place des effectifs nécessaires correspondants.

APPELLE au respect des garanties minimales, et **DÉNONCE** les multiples dispositifs d'écrêtement qui ne font que gommer la réalité des temps travaillés et favoriser les infractions aux garanties minimales.

CONDAMNE l'écrêtement des heures effectuées, traduction de la pression exercée sur les personnels, conséquence de la baisse des effectifs.

REJETTE toute éventuelle généralisation du «forfait jour» qui serait imposé au prétexte des fusions de services.

REJETTE l'utilisation des statistiques visant à quantifier le temps de travail des tâches des fonctionnaires et assimilés, dans une optique de suppression de postes, dans le cadre de la LOLF, ou de transfert de ces missions au privé.

DÉNONCE l'utilisation des Heures Supplémentaires pour pallier les carences de postes et comme outil de gestion RH ; **APPELLE** au respect des textes permettant le choix de l'indemnisation ou récupération des HS, au choix de l'agent.

DÉNONCE et **EXIGE** l'arrêt immédiat de la course irresponsable à la suppression de postes qui ignore les besoins des Ministères les charges réelles de travail, conduit les services à la paralysie et engendre des situations humaines dramatiques.

REVENDIQUE une reconnaissance de la dangerosité des missions pour les corps concernés par l'exercice des missions à risques qui entraîne une augmentation des accidents, certains mortels et également des agressions verbales et physiques.

REVENDIQUE la réalisation d'un plan global d'actions de prévention des risques psychosociaux, incluant un diagnostic objectif de la situation actuelle et de ses causes, la définition d'actions primaires destinées à éradiquer les principaux dysfonctionnements à la source et la mise en place d'un dispositif de suivi adapté.

EXIGE à demander systématiquement aux membres de la formation spécialisées les outils qui leur sont nécessaires et notamment l'accès à la base de données sociales unique prévu par le décret du 30 novembre 2020.

EXIGE le recrutement de médecins de prévention et la mise en œuvre de moyens nécessaires à la pratique de cette médecine de prévention au regard de la sécurité et de la santé des agents.

Les réorganisations de services :

DÉNONCE la succession effrénée des réorganisations, les calendriers irresponsables imposés pour ces transformations.

DÉPLORE PROFONDÉMENT le harcèlement organisationnel ainsi orchestré, qui use physiquement et psychologiquement les agents, les démotive, les impacte dans leur intégrité et remet en cause leurs capacités de résilience.

FUSTIGE le dirigisme dont fait preuve l'administration dans les processus de repositionnement des agents, et **EXIGE** la défense des droits statutaires et des garanties pour tous par la saisine des commissions paritaires nationales ou à défaut locales.

S'INSURGE du manque total de considération humaine face à la mise en place des réorganisations successives et **EXIGE** que la dimension sociale soit pleinement prise en compte.

La reconnaissance et la dignité du fonctionnaire :

EXIGE la mise en œuvre, d'un plan de requalification des agents de C en B et de B en A, a minima à hauteur des taux fixés dans le rapport du CGEDD de 2013 pour la « *prise en compte des fonctions occupées* ».

EXIGE une augmentation significative des taux pro/pro, permettant une meilleure reconnaissance professionnelle des agents par plus de promotions.

RAPPELLE son attachement à la reconnaissance des droits des travailleurs en situation de handicap dans les ministères et EP, et **EXIGE** un meilleur accompagnement de ces personnes sur les demandes RQTH et l'adaptation à leur poste de travail

CONDAMNE l'administration qui multiplie les signes négatifs donnés aux agents des ministères en matière de reconnaissance : dégradation de la rémunération, absence de mesures catégorielles, entraves aux promotions, dévalorisation et déresponsabilisation des fonctions, absence totale de défense face aux attaques médiatiques, etc...

EXIGE des ministres qu'ils défendent réellement les missions, les services et les agents.

ACCUSE le Ministère de ne pas tout mettre en œuvre pour faire cesser les RPS et d'en créer lui-même des résurgences au travers de son incapacité à défendre ses personnels face à la disparition des missions de service public.

Télétravail :

EXIGE que le télétravail reste un élément d'amélioration des conditions de travail des personnels et qu'il résulte de la seule demande des agents et ne soit pas l'occasion pour l'administration de supprimer leurs bureaux.

REVENDIQUE qu'il soit accessible à tous les agents sur la base des missions exercées et non du poste tenu et que l'ensemble des frais induits soit couvert financièrement par l'administration.

Le dialogue social :

EXIGE de véritables négociations à la hauteur des enjeux et des efforts demandés à tous les agents des ministères, ce qui implique le respect des prérogatives des instances statutaires notamment les CAP, CCP et les CT et CHSCT devenus CSA et F3SCT.

OUTRE-MER (COM-DOM-TOM)

L'Outre-mer, composé de territoires implantés dans le Pacifique, l'Atlantique, l'Océan Indien, la Caraïbe et le Canal du Mozambique, présente une richesse culturelle, un patrimoine et une diversité géographique uniques. Ces territoires font face à des défis spécifiques qui nécessitent de la part des autorités publiques et des acteurs sociaux des moyens humains et matériels permettant d'assurer une égalité réelle avec la France hexagonale.

L'accès aux services publics constitue un autre défi majeur. Les infrastructures de santé, d'éducation et de transport mais également les logements sont souvent insuffisants ou inadaptés aux besoins des populations locales. Cette situation engendre des inégalités d'accès aux soins, à l'éducation et à la mobilité, aux logements creusant ainsi l'écart avec la France Hexagonale.

Force est de constater que les états généraux et les conventions citoyennes mis en place par les gouvernements successifs et les gouvernances locales n'ont rien changé. Les ministres, à chacun de leurs déplacements font des promesses non tenues.

Le congrès **CONDAMNE** l'impact du Secrétariat Général Commun sur les missions des Zones de Gouvernance DEALM.

DÉNONCE la surcharge de travail source de mal être et souffrance au travail.

CONDAMNE la pression constante subie par les personnels résultant d'une politique de réduction générale des effectifs dans la Fonction publique.

DÉNONCE le mépris de la hiérarchie envers le personnel. L'attitude et les réflexions de certains chefs de services sont condamnables. Le compte rendu d'entretien professionnel est un outil servant généralement à régler les comptes, à dénigrer le personnel, et il ne reflète nullement les qualités et capacités professionnelles des agents.

DÉFEND le maintien des missions au sein des services respectifs des zones de gouvernance DEAL.

DÉNONCE le nombre incessant de contre-réformes qui impactent les services.

DÉSAPPROUVE la mauvaise gestion des risques psychosociaux générés par ces réformes.

DÉNONCE la culture du clientélisme imposée par les LDG contraire aux statuts des corps.

S'INSURGE contre le taux de promotions insuffisantes, voire négligeable tous corps confondus.

EXIGE une augmentation immédiate du nombre de promotions tous grades confondus. Les agents des services des COM-DOM-TOM sont souvent oubliés par la MIGT et attendent longtemps, avant d'avoir une reconnaissance de leur investissement et de leur carrière par la Centrale.

EXIGE des recrutements adaptés aux spécificités des services de chaque COM-DOM-TOM pour permettre à chaque service local d'assurer correctement ses missions. La surcharge de travail supportée par de nombreux agents, l'écrêtage massif des dépassements d'horaires et les nombreux cas d'arrêts maladie sont révélateurs du manque avéré d'effectifs.

RÉCLAME l'application, sans équivoque, de la loi portant sur les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) et le respect des règles statutaires pour tout recrutement.

EXIGE le maintien et l'extension à tous les agents de l'État du complément de rémunération, largement justifiée au regard du coût de la vie, plus chère dans les COM-DOM-TOM.

EXIGE la création d'un véritable régime alternatif à l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) et son extension à l'ensemble des COM-DOM-TOM.

RÉAFFIRME son attachement à la bonification d'annuités pour le calcul des retraites.

CONFIRME son opposition au décret de juillet 2020 portant sur la réforme des congés bonifiés, car c'est une remise en cause des acquis sociaux obtenus à force de luttes.

RESTE opposé à la suppression du congé bonifié vers la métropole pour les agents exerçant en DROM où se situe leur CIMM.

RÉCLAME l'alignement de la majoration de traitement entre DROM.

EXIGE une égalité de traitement lors des promotions par concours internes et listes d'aptitudes par la nomination de l'agent promu dans son département de résidence s'il le souhaite ; afin d'éviter une mobilité imposée vers le territoire national et garantir le maintien des liens familiaux.

DÉPLORE une transmission tardive des dossiers de promotion des OPA par le service RH. Et s'insurge contre les enveloppes promotionnelles de plus en plus insuffisantes.

À LA RÉUNION :

Le congrès **REVENDIQUE** la révision de l'écrêtage horaire fixée à 12 heures, pour permettre une récupération des heures supplémentaires sur une période de trois mois.

EXIGE que pour les mobilités du périmètre des services concernés par l'Organisation Territoriale de l'État, notamment le SGC, l'ensemble des candidatures des agents du périmètre soit réellement étudié et pris en compte, sans qu'une priorité soit donnée aux candidatures émanant des services du Ministère de l'Intérieur.

RÉCLAME le rétablissement du principe de la priorité ZGE pour les mobilités, afin de permettre aux agents en poste de conserver la possibilité d'enrichir ses compétences, et concrétiser leur projet de carrière.

EXIGE qu'une garantie soit donnée au pensionné, qui a maintenu sa résidence normale à La Réunion, du bénéfice d'un régime alternatif à l'ITR, dès son retour en cas d'absence de plus de trois mois dans l'année civile, dans les mêmes conditions qu'avant son départ, afin de préserver son pouvoir d'achat.

EXIGE dans le cadre du projet de cité administrative à La Providence, la réalisation du Restaurant Inter-Administratif de la Réunion, dont l'étude de faisabilité a été validée.

À MAYOTTE :

Le congrès **EXIGE** la reconnaissance de l'ancienneté générale du service par la reconstitution des carrières des agents de la DEAL Mayotte issus de l'intégration en prenant en compte les fonctions réellement exercées, seul moyen de reconsidérer les situations individuelles des personnels concernées.

EXIGE l'alignement des accessoires à la rémunération (prestations familiales, etc...) des agents locaux, afin de corriger les injustices sociales à la DEAL de Mayotte par rapport au reste des DROM.

EXIGE un plan marshall de formations qualifiantes afin de permettre au personnel affecté à la DEAL de Mayotte, d'acquérir des compétences permettant d'occuper les postes de niveau décisionnel.

DEMANDE une bonification des agents par un reclassement au grade supérieur de leur corps avant leurs départs à la retraite conformément au statut particulier des agents issus de l'intégration (départ exigé à 60 ans) ;

EXIGE le regroupement de l'ensemble des services du SGC dans une même structure administrative.

EN GUYANE :

Le congrès **CONDAMNE** la nouvelle organisation des services de l'État, la fusion des administrations de la sphère RÉATE ainsi que de la préfecture au sein de cinq grandes directions générales (Direction Générale de l'Administration, Direction Générale de la Cohésion et des Populations, Direction Générale de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles, Direction Générale de la Coordination et de l'Animation territoriale, Direction Générale des Territoires et de la Mer), qui ne fonctionnent pas.

DÉNONCE la suppression des services supports au profit d'une Direction Générale de l'Administration n'a pas permis de rendre l'organisation du travail des agents plus efficace. Les procédures sont alourdies et le « qui fait quoi ? » peine à se clarifier.

DÉPLORE le turn-over trop élevé, les services se vident et fonctionnent en « dégradé ».

S'INQUIÈTE du recrutement de contractuels de plus en plus important, notamment sur les postes à responsabilités.

S'INSURGE contre la mise en place, sans concertation, du logiciel de pointage des agents, « Casper », qui n'est pas efficace.

CONDAMNE le non remplacement des OPA lors de départ et la non-attribution automatique de complément de la prime de rendement aux OPA.

Le Gouvernement doit donner les moyens nécessaires à ces départements et collectivités d'outre-mer tout en prenant en compte les spécificités et l'environnement atypique de chacun.

A WALLIS ET FUTUNA :

Suite à l'intégration récente dans la Fonction Publique de l'État des agents publics de WALLIS ET FUTUNA, le congrès **EXIGE** que les agents de WALLIS ET FUTUNA puissent obtenir les mêmes droits et facilités d'accès que tous les agents du Pôle ministériel.

EXIGE l'accès à la plateforme CHORUS pour le suivi et la gestion des dépenses publiques, les besoins spécifiques des services rattachés au MTE ont été identifiés, l'administration doit mettre en œuvre sans attendre.

EXIGE l'accès pérenne à l'intranet du MTE pour l'ensemble des agents des services rattachés, afin notamment de leur permettre d'accéder au portail RH Self Agent pour le suivi de leur carrière, mais également pour la gestion des congés, pour l'accès à l'information ministérielle en matière de droits et de tout autre information essentielles.

EXIGE le recrutement de référents RH MTE au sein des services locaux rattachés bénéficiant d'une formation ad hoc pour le suivi local des carrières MTE.

EXIGE les accès à l'ENSAP.

S'INQUIÈTE des problèmes récurrents rencontrés en matière de couverture sociale des agents et **EXIGE** leurs règlements.

S'INQUIÈTE du non remplacement d'agents dans les services rattachés du MTE dans un contexte de faible effectif et **EXIGE** leur remplacement au bon niveau pour assurer le fonctionnement des services.

REVENDIQUE et **EXIGE** la reconnaissance par la nomination en catégorie supérieure d'agents en responsabilité qui ont rétrogradé en catégorie inférieure lors de leur reclassement dans la Fonction Publique de l'État.

DEVENIR DES SERVICES

REJETTE la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) et la loi NOTRe, sources de réorganisations perpétuelles impactant aussi bien les Directions Régionales (DR) que les DDI avec la mutualisation de nombreuses fonctions support conduisant à une « préfectoralisation » des services et des missions synonyme de disparition à court terme des DDI et de remise en cause des DR.

À ce titre, **FUSTIGE** le renforcement des pouvoirs locaux des préfets pour la gestion des personnels de l'État.

Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

CONDAMNE :

- Les réformes impactant les DREAL qui ne sont que des outils de mise en œuvre des plans massifs de suppressions de postes dans le cadre d'action publique 2022, et matrices de coups portés au service public et aux agents,
- Le projet de loi 3DS qui entraînera un désengagement de l'État sur le portage des politiques de l'aménagement et du logement, sur le plan des moyens humains, techniques et financiers,
- La réorganisation territoriale des services publics qui, sous le fallacieux prétexte de renforcement de l'échelon départemental, procède au démantèlement de l'échelon régional.

AFFIRME :

- Qu'aucune garantie n'est apportée sur la pérennité de nos structures ministérielles et qu'ainsi les velléités gouvernementales (CAP 22, Loi 3DS...) mettent et ont déjà mis en cause l'avenir, à terme de nos directions régionales.
- Que pour les agents des DREAL appelés à subir ces réformes destructrices, ce ne sont pas les mesures d'accompagnement qui parviendront à atténuer les conséquences néfastes sur leur vie professionnelle (déjà bien malmenée depuis 2016 et la fusion des régions et toutes les réorganisations qui en ont découlé).

EXIGE :

- L'arrêt immédiat des contre-réformes envisagées pour les DREAL,
- Le renforcement des moyens régionaux notamment en effectif, vitaux pour le fonctionnement équilibré de nos territoires,
- Le maintien de politiques nationales, pilotées par nos ministères et portées par les DREAL éloignées des

pressions locales et de préfets décidant de manière « différenciée », selon le territoire.

Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) :

CONDAMNE les réformes de l'administration territoriale de l'État successives qui ont eu pour conséquences une organisation interministérielle des DDT(M) sous l'autorité du Préfet de département placé lui-même sous l'autorité du préfet de région. Cette structuration des services rompt le lien ministériel et porte atteinte au portage de politiques nationales nécessaires à l'égalité des droits dans une République.

EXIGE un retour aux principes fondateurs de la Fonction publique au sens du statut général de 1946 et à une République une et indivisible, préservant l'égalité des droits et d'accès des citoyens.

FUSTIGE la déconcentration vers un État territorial ou le Préfet devient gouverneur départemental, avec le pouvoir de déroger aux normes. **CONDAMNE** la déconcentration de la gestion des ressources humaines qui porte atteinte aux statuts particuliers de corps, ainsi qu'à leurs spécificités et met en place une discrimination en termes de gestion des ressources humaines entre les services du ministère.

S'OPPOSE au transfert des missions relatives aux « taxes d'aménagement » au sein des services du ministère des finances. Une nouvelle fois se sont les agents qui ont été les premiers à en subir les conséquences. Ces agents en charge de ses missions ont été soumis à un dilemme : soit rester dans le service en prenant un autre poste et d'autres missions, soit suivre les missions au sein du ministère des finances sans en connaître les conditions sachant que le nombre de poste a été rationné à minima.

FUSTIGE plus globalement, les vellétés récurrentes qui consistent à transformer les DDT(M) en service de police, en focalisant sur le réglementaire au détriment des missions de conseils, d'appui aux collectivités.

COMBAT la mise sous tutelle de plus en plus prégnante du ministère de l'intérieur. Ce qui a pour conséquences d'alléger ou d'asphyxier les capacités techniques des DDT(M) ; à savoir l'essence même d'une direction départementale originelle.

Directions interdépartementales des routes (DIR) :

EXIGE que la sécurité des agents soit le premier critère de réflexion et d'action de notre ministère en particulier au travers du Plan de Prévention des Risques Routiers (PPRR).

DÉNONCE la mise en œuvre de la loi 3DS

S'OPPOSE aux propositions de décentralisation des services entre les Métropoles, administrations régionales et départementales, ainsi qu'à tout projet d'adossement ou transfert auprès des concessionnaires privés d'autoroute.

RÉFUTE toute idée de transformation en Établissement Public du service des DIR ou de ce qui en resterait, suite à une nouvelle décentralisation.

EXIGE le maintien du service des DIR dans les services déconcentrés du ministère et la renationalisation de l'ensemble des routes nationales et autoroutes transférées ou concédées au privé.

REVENDIQUE des moyens financiers et surtout humains à la hauteur de la mission de service public qu'exercent les DIR sur le territoire de la République française et les services des routes en outre-mer.

Directions interrégionales de la mer (DIRM) :

REJETTE la réforme annoncée de la signalisation maritime qui va impacter l'ensemble des subdivisions phares et balises en supprimant, en mutualisant ou en transférant leurs missions. Cette réforme a pour seul but la suppression des effectifs pour obéir aux diktats de CAP 22.

S'OPPOSE à la suppression de 6 centres de stockage POLMAR sur les 8 en métropole.

DÉNONCE le désengagement de l'État.

DÉNONCE l'absence de vision prospective sur les missions et services de l'État.

CONDAMNE le désordre dans lequel il abandonne ses missions en laissant les agents livrés à eux-mêmes.

EXIGE le maintien de toutes les missions et des effectifs nécessaires au sein des ministères.

Établissements Publics :

REJETTE la transformation des services déconcentrés en établissements publics (EPA ou EPIC).

EXIGE le maintien et le développement des emplois publics et des moyens financiers.

REVENDIQUE leur transformation en service à compétence nationale.

S'OPPOSE solennellement à toutes vellétés de nouvelle création d'EPA ou d'EPIC.

Voies Navigables de France :

Le Congrès **DÉNONCE** Le Contrat d'Objectif et de Performances (COP) signé entre l'Établissement et l'État, dont la seule finalité est de rendre « soutenable » les baisses d'ETP imposée par Bercy. Pour ce faire il élabore un projet dénommé « **CAP 2025-2030 Modernisons VNF** » qui prévoit notamment l'automatisation (ou la téléconduite) de l'ensemble du réseau, la fermeture (ou « dénavigation ») des axes les moins fréquentés, la « rationalisation » de l'ensemble des fonctions support par le biais de centralisations, regroupements, mutualisations et dématérialisations. Ceci se traduit pour les personnels par un accroissement des charges de travail accompagné de perte de sens, et au final par un accroissement des risques psycho-sociaux, et l'éradication du service public de la voie d'eau.

FUSTIGE le non-respect du COP qui prévoit une stabilisation des effectifs 2023 à 2026, **EXIGE** un rattrapage des 34 + 40 ETPT repris sur la période, et **EXIGE** de réels recrutements.

Le Congrès **DÉNONCE** une partie du « volet social » (au rabais), se voulant une compensation pour les personnels en contrepartie des efforts consentis, mais les redistributions envisagées ne sont que quelques miettes au regard des centaines de millions d'économies enregistrées sur la masse salariale, et ne permettront en aucun cas de résorber les écarts entre personnels.

FUSTIGE les baisses drastiques des moyens humains passées (800 ETP depuis la création de l'établissement en 2013 soit l'équivalent de deux Directions Territoriales) et à venir, qui affaiblissent inexorablement l'Établissement et vont entraîner sa destruction à très court terme.

DÉNONCE la création de directions nationales menée tambour battant sans aucune prise en compte des impacts sur les agents, création qui traduit la volonté centralisatrice du DG qui se fait aux dépens des agents et aussi les travaux engagés.

Le Congrès **S'OPPOSE**, par avance, à toute tentative visant à transférer le réseau secondaire à des collectivités y compris au travers d'un « chantage au niveau de service ».

RÉAFFIRME notre attachement au service public de la voie d'eau qui ne se limite pas à ce que la direction générale appelle les « attentes sociétales ».

RÉAFFIRME son attachement à la Position Normale d'Activité (PNA) des personnels et **FUSTIGE** par avance toute velléité de la remettre en cause et veillera à ce que la recherche de recettes nouvelles prônée par la direction générale notamment dans le cadre de la transformation de la taxe hydraulique en redevance ne conduise pas l'État à réduire sa nécessaire contribution au titre de la subvention de service public.

Le CEREMA :

Le CEREMA, issu du regroupement de la majeure partie du réseau scientifique et technique du ministère de l'Équipement en 2014 est au service des collectivités territoriales et de l'État. Ce service technique de nos ministères, unique en son genre, est reconnu et envié dans le monde pour ses compétences, la qualité de ses prestations et son indépendance vis-à-vis de tout groupe de pression qui lui permet de fixer la norme dans bien des domaines techniques.

Il subit depuis sa création des restructurations incessantes qui ont comme unique objectif la baisse des effectifs et des moyens, et un désengagement progressif des ministères de tutelle.

DÉNONCE les recours abusifs à l'emploi de non titulaire et à la flexibilité des recrutements prônée par la Direction pour s'adapter à la politique d'austérité de nos ministères ; le manque de formation et de connaissance de la Fonction publique pour ces nouveaux agents publics précaires.

DÉNONCE la baisse drastique et injustifiée des effectifs et des budgets rendant l'avenir du CEREMA très incertain. À ce jour, la perte de compétences et de connaissances est telle que le CEREMA ne pourra plus jouer son rôle de référent indépendant dans de nombreux domaines pourtant essentiels à une nation notamment dans ses domaines d'intervention traditionnels, au bénéfice de l'ensemble des territoires par égalité de traitement. Mais cela se traduit également par une perte de sens, de repère pour les agents, un mal être dans leur vie professionnelle. **C'est ni plus ni moins, la casse du service public.**

REJETTE toute velléité d'atteinte des EP (suppression, fusion, transfert ...) dans une logique purement comptable qui aurait pour inéluctable conséquence d'en détruire la capacité d'intervention et l'expertise, remettant en cause le caractère technique de nos ministères ; sans parler de l'impact social sans précédent sur ses personnels.

REFUSE toutes tentatives de main-mise préfectorale sur le CEREMA qui remettrait en cause son indépendance et son impartialité

L'ASSURANCE MALADIE

Le congrès **CONDAMNE** toutes les velléités de l'État de déposséder ou de contrôler les structures de la

protection sociale et mutuelle afin de les privatiser.

RÉAFFIRME avec vigueur et détermination son attachement aux valeurs de solidarité et d'égalité constituant le socle de la construction de l'assurance maladie, composante essentielle de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur le salaire différé.

DÉNONCE la perte insupportable de 10 % de rémunération, véritable double peine, en cas d'arrêt maladie ordinaire, jusqu'à trois mois d'un agent public.

EXIGE le retrait immédiat du jour de carence. Maintenir cette mesure, dont le coût est supérieur aux résultats, démontre que l'État souhaite diminuer les revenus de ses agents. Beaucoup de grandes entreprises ont d'ailleurs bien compris le paradoxe économique de cette mesure et l'ont depuis longtemps abandonnée en prenant directement en charge le coût de la carence pour leurs employés.

EXIGE la reconnaissance sans condition du COVID 19, en maladie professionnelle et l'ouverture des droits afférents.

REVENDIQUE la concrétisation de la mise en place d'une convention de subrogation avec la CPAM offrant une sécurisation financière aux personnels non titulaires.

Protection Sociale Complémentaire :

Suite à l'instauration par la Fonction publique d'une participation financière des ministères à une complémentaire santé :

RÉAFFIRME que la PSC n'est pas un élément de rémunération comme a tenté de le promouvoir le Ministère de la Fonction publique, elle devrait donc être financée par un budget supplémentaire et distinct alloué aux Ministères afin que celle-ci ne soit pas auto-financée par les agents eux-mêmes.

Dans ce cadre, le congrès estime que la PSC se doit d'être de haut niveau, une véritable mutuelle prise en charge à hauteur minimale de 50 % par les ministères, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le privé, ouverte à tous et porteuse de solidarité entre les actifs, intergénérationnelle et englobant les ayants-droits, qui prennent en charge le jour de carence tant que celui-ci n'est pas supprimé, et disposant d'un réseau de centre de soins sur tout le territoire avec des interlocuteurs humains à qui s'adresser en cas de besoin.

Le congrès revendique un retour à la sécurité sociale originelle pour la prise en charge de l'ensemble des besoins sociaux des salariés dans le cadre du salaire différé

LES PENSIONS ET RETRAITES

Le Congrès **DÉNONCE** le recul des droits à pension pour les générations futures.

REVENDIQUE 37,5 annuités, âge de départ à 60 ans pour une retraite à taux plein, calculée sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois et un service actif bonifié qui permette aux agents des corps concernés de partir en retraite à taux plein dès 55 ans !

REVENDIQUE le retour au coup de chapeau permettant aux agents de partir à la retraite avec un meilleur indice

C'EST NOTRE PROJET !!

En conséquence le congrès **EXIGE** l'abrogation immédiate de la réforme Macron-Borne de 2023

DÉNONCE la remise en cause des calculs des droits à la retraite et du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

APPUIE SANS RÉSERVE toutes les actions qui seront menées et décidées par les instances de la FGF-FO et la Confédération CGT-FORCE OUVRIÈRE pour obtenir l'abrogation des lois Touraine et Borne de réforme des retraites.

REVENDIQUE pour les personnels non titulaires, le retour au calcul sur les dix meilleures années.

REVENDIQUE un calcul moins pénalisant pour les agents qui cumulent une carrière dans le privé et dans le public.

RÉAFFIRME avec vigueur et détermination son attachement au Code des Pensions civiles et militaires, à la fois seul garant d'un salaire sans rupture de l'État en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension pour tous les fonctionnaires.

RÉAFFIRME le maintien du service actif et **REVENDIQUE** sa bonification pour que ces personnels puissent partir à 55 ans et à taux plein.

EXIGE la prise en compte de l'ensemble des rémunérations pour le calcul de la pension.

EXIGE le retour des conditions d'obtention du régime de retraite des personnels en situation de handicap quel que soit leur taux d'invalidité.

REVENDIQUE l'instauration de l'égalité totale entre femmes et hommes, notamment en matière de droits à la retraite après 15 ans d'activité et de pension de réversion.

LE CONGRÈS RAPPELLE son attachement aux garanties collectives découlant de la lutte syndicale et mettra tout en œuvre pour préserver et améliorer ces dernières.

EN CONCLUSION

LE CONGRÈS MANDATE ses instances nationales pour qu'elles prennent toutes les dispositions nécessaires à l'aboutissement des revendications, y compris par la grève notamment pour combattre Action Publique 2022 et obtenir l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, véritable arme de destruction massive du service public et de la République.

LE CONGRÈS ENJOINT ses militants à engager une démarche volontariste en termes de développement et de syndicalisation. Le rapport de force nécessaire à l'aboutissement de nos revendications ne peut se construire que par un militantisme de terrain.

LE CONGRÈS RÉAFFIRME son attachement à la structuration des sections du Syndicat national constituées au plus près des adhérents. Les sections ainsi structurées sont garantes de la démocratie syndicale, elles déterminent les mandats qui sont portés au sein des instances du Syndicat national.

LE CONGRÈS, S'OPPOSE à toutes les formes de tentatives d'intégration des syndicats par les multiples formes de « management », « forums » et autres « concertations » ou « charte de dialogue social local » et rappelle son attachement au principe d'indépendance et de démocratie.

LE CONGRÈS RÉAFFIRME que l'indépendance syndicale, socle constitutif de la CGT-FORCE OUVRIÈRE, est indispensable à la défense des salariés.

LE CONGRÈS appelle toutes ses sections et tous ses militants à construire le rapport de force. D'ores et déjà la journée de grève et de manifestation du 18 septembre est un véritable succès, mais sans recul du gouvernement, nous devons continuer à renforcer au travers d'assemblées générales pour préparer la grève reconductible sans recommencer les journées d'action à répétition comme en 2023.

**ORGANISONS-NOUS POUR LA DÉFENSE
ET LA RECONQUÊTE DE NOS DROITS ET ACQUIS !**

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR